

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE

No : 500-06-000922-183

« Toutes les entreprises domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec et s'étant vues imposer ou facturer par Télébec ou Vidéotron s.e.n.c. des conditions ou des frais de résiliation de contrat entre le 20 avril 2015 et la date de publication des avis prévus par l'article 576 (2) C.p.c.. »

Le Groupe

9238-0831 QUÉBEC INC. faisant affaires
sous le nom de **CAFÉIER-BOUSTIFO**

Représentante

(ci-après collectivement désignés les
« Demandeurs »)

c.

TÉLÉBEC

et

VIDEOTRON S.E.N.C.

Défenderesses

**DEMANDE MODIFIÉE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE
INTRODUCTIVE D'INSTANCE**

**À L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER (J.C.S.), DÉSIGNÉ POUR ASSURER LA
GESTION PARTICULIÈRE DE L'INSTANCE À L'ÉTAPE DU MÉRITE, LES
DEMANDEURS EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. En date du 28 janvier 2021, les demandeurs ont déposé au dossier de la Cour une demande introductive d'instance.

2. En date du 5 juin 2023, l'honorable Sylvain Lussier (j.c.s.), a rendu un jugement par lequel il approuve les avis aux membres, ordonne la publication des avis et fixe l'échéance relative au droit d'exclusion des membres à trente (30) jours après la diffusion des avis aux membres.
3. En annexes aux présentes, les demandeurs notifient la demande introductive d'instance modifiée.
4. Par ces modifications, les demandeurs ont modifié la description du groupe et ont ajouté une conclusion quant à la date relative au droit d'exclusion des membres afin que la fermeture temporelle du groupe soit fixée à la date du jugement sur le fond du dossier, tel qu'il appert de la description du groupe et des conclusions recherchées à la demande introductive d'instance modifiée.
5. Les demandeurs désirent modifier la description du groupe et ajouter la conclusion ci-haut mentionnée au paragraphe 4 puisque les pratiques reprochées aux défenderesses sont toujours en vigueur.
- 5.1 Les demandeurs demandent également la permission de modifier la demande introductive d'instance afin de quantifier collectivement les dommages et d'ajouter des allégations à cet égard.
6. En considération de ce qui précède, dans le cadre d'une saine administration de la justice et des règles de la proportionnalité, les demandeurs demandent au tribunal de faire droit à leur demande afin de modifier la demande introductive d'instance.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande.

AUTORISER les demandeurs à modifier la Demande introductive d'instance afin de modifier la description du groupe et de préciser les conclusions.

Québec, le 2 mai 2025

Québec, le 2 mai 2025



Me Maxime Ouellette
m.ouellette@garnierouellette.com
Garnier Ouellette Avocats
425, boulevard René-Lévesque O.
Québec (Québec) G1S 1S2
Téléphone : 418 647-3939
Télécopieur : 418 649-7125
Procureurs des demandeurs



Me David Bourgoin
dbourgoin@bga-law.com
BGA inc.
425, boulevard René-Lévesque O.
Québec (Québec) G1S 1S2
Téléphone : 418 523-4222
Télécopieur : 418 692-5695
Procureurs des demandeurs

Sonia Tremblay

De: Sonia Tremblay
Envoyé: 2 mai 2025 17:01
À: Érika Normand-Couture; 'notification@woods.qc.ca'
Cc: David Bourgoin; Maxime Ouellette
Objet: 9238-0831 Québec inc. c. Télébec et als. - No CS : 500-06-000922-183 - Demande modifiée pour permission de modifier la demande introductive d'instance en action collective et demande introductive d'instance modifiée
Pièces jointes: DEMANDE MOD PERM MOD DI - 500-06-000922-183 - 25-05-02.pdf; DI MODIFIÉE VIDÉOTRON - 500-06-000922-183 (2025-05-02).pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	David Bourgoin	Remis: 2025-05-02 17:01
	Maxime Ouellette	
	Érika Normand-Couture	
	'notification@woods.qc.ca'	

NOTIFICATION PAR COURRIEL **(Art. 109 et suivants C.p.c.)**

Nature du document : Demande modifiée pour permission de modifier la demande introductive d'instance en action collective et demande introductive d'instance modifiée

No de dossier de Cour : 500-06-000922-183

Noms des parties : 9238-0831 Québec inc. c. Télébec et als.

Expéditeur : **Me David Bourgoin**
BGA inc.
425, boul. René-Lévesque Ouest
Québec (Québec) G1S 1S2

Adresse courriel : dbourgoin@bga-law.com

Date : 2 mai 2025

Destinataires : **Me Érika Normand-Couture**
Procureurs en Défense pour Vidéotron
Woods, S.E.N.C.R.L.
2000, McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
Téléphones : 514 982-4545
Télécopieur : 514 284-2046
Courriels : ecouture@woods.qc.ca



**Sonia Tremblay, adjointe de
Me David Bourgoin
BGA inc.**

425, boul. René-Lévesque Ouest

Québec (Québec) G1S 1S2

Ligne directe : (418) 692-5137

Télécopieur : 418 692-5695

Courriel/email: stremblay@bga-law.com

AVERTISSEMENT - AVERTISSEMENT

Ce document électronique est une communication confidentielle ne pouvant être utilisée que par le destinataire seulement. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes prié de ne pas en divulguer le contenu à quiconque, d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le supprimer immédiatement.

Sonia Tremblay

De: Sonia Tremblay
Envoyé: 2 mai 2025 17:05
À: 'de l'Etoile,Vincent'; sandra.desjardins@langlois.ca; 'notificationmtl@langlois.ca'; Brien, Justine
Cc: David Bourgoin; Maxime Ouellette
Objet: 9238-0831 Québec inc. c. Télébec et als. - No CS : 500-06-000922-183 - Demande modifiée pour permission de modifier la demande introductive d'instance en action collective et demande introductive d'instance modifiée
Pièces jointes: DEMANDE MOD PERM MOD DI - 500-06-000922-183 - 25-05-02.pdf; DI MODIFIÉE TELEBEC - 500-06-000922-183 (2025-05-02).pdf

NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Art. 109 et suivants C.p.c.)

Nature du document : Demande modifiée pour permission de modifier la demande introductive d'instance en action collective et demande introductive d'instance modifiée

No de dossier de Cour : 500-06-000922-183

Noms des parties : 9238-0831 Québec inc. c. Télébec et als.

Expéditeur : **Me David Bourgoin**
BGA inc.
425, boul. René-Lévesque Ouest
Québec (Québec) G1S 1S2

Adresse courriel : dbourgoin@bga-law.com

Date : 2 mai 2025

Destinataires : **Vincent de l'Étoile**
Me Sandra Desjardins
Me Justine Brien
Procureurs en Défense pour Télébec
Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, 20e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
Téléphones : 514 842-9512/514 842-6573
Télécopieur : 514 845-6573
Courriels : vincent.deletoile@langlois.ca/sandra.desjardins@langlois.ca/justine.brien@langlois.ca



**Sonia Tremblay, adjointe de
Me David Bourgoin
BGA inc.**

425, boul. René-Lévesque Ouest

Québec (Québec) G1S 1S2

Ligne directe : (418) 692-5137

Télécopieur : 418 692-5695

Courriel/email: stremblay@bga-law.com

AVERTISSEMENT - AVERTISSEMENT

Ce document électronique est une communication confidentielle ne pouvant être utilisée que par le destinataire seulement. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes prié de ne pas en divulguer le contenu à quiconque, d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le supprimer immédiatement.

NO	500-06-000922-183		
COUR	Supérieure (Action collective)		
DISTRICT	De Québec		
9238-0831 QUÉBEC INC., faisant affaires sous le nom de CAFÉIER-BOUSTIFO C. Demandeurs TÉLÉBEC et VIDÉOTRON S.E.N.C. Défenderesses			
DEMANDE <u>MODIFIÉE</u> POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE			
ORIGINAL			
BB-8221	ME DAVID BOURGOIN dbourgoin@bga-law.com	N/📄: BGA-0217-1	
BGA INC. 425, boulevard René-Lévesque O. Québec (Québec) G1S 1S2 TÉLÉPHONE : 418 692-5137 TÉLÉCOPIEUR : 418 692-5695 CASIER 72			